

Jeux enfants sur le terrain associatif

Par escarnouille, le 04/07/2013 à 14:44

Bonjour,

Nous sommes un restaurant associatif et nous avons mis à disposition des adhérents, jeux de société, table de ping pong...et un "tape-cul", la balançoire ou chacun est assis d'un côté et de l'autre.

A-t'on le droit de le laisser en place ? faut-il mettre un panneau que précisant que c'est sous la surveillance des parents ?

Merci.

Par amajuris, le 04/07/2013 à 20:15

bsr

ce serait une bonne chose, c'est ce que font les communes dans leurs jardins d'enfants. cdt